



Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

samedi 22 et dimanche 23 juin 2024 | Asnières-sur-Seine (92)

Compte rendu

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
BONVALOT Isabelle	×	
CAHEN Alexis		<i>Sébastien Peter</i>
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)		<i>Éloi Relange</i>
FRETEL Didier (<i>secrétaire général</i>)	×	
GATINE Marc		<i>Bachar Kouatly</i>
GAUTIER Joël	×	
GERTOSIO-SERENA Sophie	×	
HOUARI Larbi		<i>Absent non représenté</i>
KOUATLY Bachar	×	
LAUFERON Patrick		<i>Bachar Kouatly</i>
LEBLIC Pierre	×	
LEBRET Loriane (<i>membre du bureau</i>)	×	
LE ROL Éric (<i>trésorier</i>)	×	
MACARD Olivier		<i>Éloi Relange</i>
MINAUD Émily		<i>Didier Fretel</i>
MULLON Jean-Baptiste (<i>vice-président</i>)	×	
NOUHAUD Laurent	×	
PASCAL Didier (<i>trésorier adjoint</i>)	×	
PENALVER Marion	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
STEINFELD Jean-Alain		<i>Didier Fretel</i>
TERNAULT Mathieu		<i>Jean-Baptiste Mullon</i>
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)		<i>Loriane Lebre</i>

Jordi Lopez et Jean-Christophe Carpentier, respectivement directeur technique fédéral et président de la commission technique assistent à la séance.

Première journée, samedi 22 juin 2024

Éloi Relange rend hommage à André Thomas, ancien Secrétaire général de la Fédération, décédé récemment. Didier Fretel précise qu'il s'agissait d'un membre très investi, Secrétaire général de la Fédération pendant douze ans et membre du Comité directeur pendant vingt ans. Il a fondé le Comité du Calvados et a présidé la Ligue de Normandie.

Éloi Relange fait le point sur les résultats des compétitions fédérales intervenues depuis mars, saluant la victoire de C'Chartres Échecs qui a remporté le Top 16 à domicile. La compétition s'est avérée extrêmement relevée avec un accent mis sur l'anti-triche. Le Championnat de France de rapide et blitz a eu lieu la semaine précédente à Saint-Maur des Fossés avec 600 joueurs pour chacun des tournois et 13 rondes dans la journée. Maxime Lagarde devient champion de France de partie rapide tandis que Marco Materia et Marie Sebag sont champion et championne de France de blitz.

Ce comité directeur est la dernière séance du mandat : les élections auront lieu le 16 novembre 2024 et le dernier comité directeur de l'année 2024 se tiendra à l'issue des élections. Éloi Relange remercie l'ensemble des membres pour leur participation à trois ans et demi de mandat très riches et souligne que l'Assemblée générale d'Agen a permis de voter les nouveaux statuts avec une très large majorité. Plus de 98 % des clubs ont voté la proposition qui permet de conserver le statut de fédération sportive. Le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés avec 80 et 85 % des voix, traduisant un soutien large des clubs.

À date, la Fédération compte 75 000 licenciés, en progression de 12 % par rapport à 2023. D'ores et déjà, cette saison 2024 constitue un record en nombre de licences, lesquelles contribuent pour une part très importante au financement de la Fédération et s'accompagnent d'une hausse des participations aux tournois. Avec 4 200 tournois organisés sur la saison, en hausse de 12 %, la Fédération affiche une très bonne santé.

Beaucoup de finales fédérales ont lieu ce week-end qui expliquent l'absence d'un certain nombre de membres, notamment à Chartres et Oyonnax où aura lieu le week-end suivant la finale du Top 12 féminin. La finale du Roza Lallemand a lieu à Mulhouse et celle du championnat scolaire à Lons-le-Saunier.

À l'issue du Championnat de France organisé à Agen, le Directeur de la performance, Quentin Loiseau a sélectionné 70 jeunes joueuses et joueurs qui représenteront les équipes de France pour la deuxième partie de l'année avec des championnats d'Europe et du Monde de U20 à U8.

Les Olympiades auront lieu du 10 au 22 septembre et rassembleront 200 équipes mixtes et féminines. La Fédération alignera deux équipes mixte et féminine d'un excellent niveau.

La Fédération est désormais membre permanent du CNOSF. Une réunion de suivi du contrat de délégation a été organisée au ministère des Sports qui a permis de défendre les actions de la Fédération et d'engager le renouvellement du contrat.

La note de cadrage a été publiée qui rend la Fédération très confiante quant au fait que les échecs vont être reconnus comme discipline de haut niveau. L'instruction aura lieu début 2025 et suppose une mise à jour du projet de performance fédérale. Cela permettra à tous les clubs embauchant des joueurs de haut niveau de percevoir des subventions des collectivités territoriales et aux sportifs et aux athlètes d'avoir un accès simplifié aux horaires aménagés.

INSTITUTIONNEL

Didier Fretel indique qu'une demande d'ajout à l'ordre du jour a été formulée par Laurie Delorme qui porte sur les modalités de classement du Top 12 féminin pour constituer les poules.

VOTE N°1

Il est proposé d'ajouter le point susmentionné à l'ordre du jour.

Pour :	23	
Contre :	4	<i>Joël Gautier, Larbi Houari, Bachar Kouatly, Patrick Lauferon</i>
Abstention :	1	<i>Marc Gatine</i>

1. Approbation du compte rendu du CD des 9 et 10 mars 2024

Bachar Kouatly déplore que le compte rendu ne soit selon lui pas totalement exhaustif et le reflet fidèle des échanges : il estime que certaines de ses interventions n'ont pas été reprises.

VOTE N°2

Il est proposé d'adopter le compte rendu du Comité Directeur des 9 et 10 mars 2024, sous réserve de l'intégration des modifications demandées.

Pour :	19	
Contre :	3	<i>Marc Gatine, Bachar Kouatly, Patrick Lauféron</i>
Abstention :	1	<i>Sophie Gertosio-Serena</i>

2. Réforme des statuts et du règlement intérieur : Rédaction finale

Didier Fretel indique que l'Assemblée générale a adopté les deux textes à Agen à une très forte majorité. Il remercie l'ensemble des contributeurs et notamment les membres du comité de relecture Matthieu Vieira et Marc Gatine.

3. Point d'informations sur le renouvellement de l'agrément sport, la délégation, la reconnaissance haut niveau et le calendrier

Didier Pascal indique que beaucoup d'agréments administratifs sont à renouveler :

- l'agrément Sport pour la période 2025-2033 ;
- la délégation Sport avec la demande du ministère d'accentuer les actions de prévention des violences sexistes et sexuelles et de structurer davantage d'action autour de l'éthique et de la déontologie, de la RSE et notamment du développement durable.

Concernant ce dernier point, il est précisé que Philippe Brochet a été désigné référent Développement Durable au périmètre de la Fédération.

Didier Pascal indique que le dernier dossier administratif concerne la reconnaissance du haut niveau pour la période 2025-2028. La nouvelle instruction, publiée le 4 juin, impacte l'ensemble des disciplines sportives. La Fédération doit faire parvenir un dossier avant le 20 septembre incluant le plan de performance. L'ANS porte l'expertise et rendra ses conclusions entre le 20 septembre et le 12 novembre pour une publication de l'arrêté ministériel le 31 décembre 2024. Les critères pour obtenir la reconnaissance sont les suivants :

- l'existence d'un championnat du monde des Nations ;
- participation d'au moins 30 Nations en moyenne sur les 4 dernières Olympiades.

L'accès à cette reconnaissance ne devrait pas poser de problème : il s'agira alors du plus haut niveau de reconnaissance institutionnel atteint par notre sport.

FINANCES

1. Point d'étape sur l'exercice financier en cours

Éric Le Rol indique que le nombre de licences augmente de 10,06 % représentant une augmentation financière de 7,97 %. Les licences A progressent de 8,97 % soit une augmentation financière de 7,62 %. Les licences B progressent de 11,01 %, soit une augmentation financière de 12,61 %.

Les licences A représentent 46,34 % du nombre total des licences, mais 88,32 % du solde des recettes. À l'inverse, les licences B représentent 53,66 % du nombre total des licences, mais 11,32 % du solde des recettes.

Le prévisionnel était basé sur un nombre global de 75 000 licenciés sur l'exercice 2023-2024. La cible est d'ores et déjà atteinte.

À fin mai, le prêt garanti par l'État est soldé conformément aux objectifs fixés en début de mandat. La participation au CNOSEF a permis d'obtenir une demande de subvention de 12 000 euros au titre d'attribution du programme d'accompagnements internationaux aux fédérations. Elle sera intégrée comme provision à recevoir au budget 2024 et sera versée en début d'année 2025.

L'exercice 2023 était déficitaire du fait du surcoût lié aux championnats du monde jeunes en Égypte pour lesquels la Fédération avait annulé sa participation pour des raisons de sécurité et avait engagé une action auprès de la FIDE qui a abouti en 2024 avec un remboursement des frais d'un montant de 27 868 euros qui alimentent le budget 2024. Les dépenses à date sont légèrement supérieures au budget du fait de l'inflation.

Éloi Relange ajoute que Microsoft accorde en outre 150 000 euros de crédit à la Fédération pour utiliser les infrastructures Microsoft Azure. Il sera normalement reconduit. Le partenariat avec Variantes pour un montant de 14 400 annuels se poursuit, de même que le partenariat avec Immortal Game signé pour deux ans et d'un montant de 50 000 euros annuels. La signature du partenariat Banque et Assurance a été repoussée, mais n'est pas remise en cause.

Bachar Kouatly demande des précisions sur le partenariat Immortal Game. Éloi Relange répond qu'au titre de l'année 2024 un premier paiement est intervenu en mars d'un montant de 25 000 euros. Un second versement, du même montant, sera versé en novembre.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

1. Point sur la campagne de sensibilisation en cours.

Jean-Baptiste Mullon rappelle que le ministère demande de renforcer la sensibilisation auprès des encadrants. 4 sessions de sensibilisation ont été organisées au mois de mai en partenariat avec l'association Colosse aux pieds d'argile en mai et juin. De nouvelles sessions sont prévues en septembre qui pourront être complétées par des sessions de rattrapage en fin d'année. À ce jour, 1 000 personnes ont été sensibilisées.

Par ailleurs, des formations seront réalisées par Colosse aux pieds d'argile en septembre auprès des référents VSS en région, les membres de la cellule de signalement, les membres de la commission de discipline volontaires et une cohorte d'instructeurs fédéraux qui seront plus spécialement chargés de l'instruction de ce type d'affaires. Du retard a été pris sur les guides d'accueil que la Fédération espère proposer à la rentrée 2025.

COMPÉTITIONS

1. Proposition de modifications de règlements par la commission technique

2. Propositions concernant le Top 12 féminin

Les points 1 et 2 sont traités concomitamment.

Championnat de France des Clubs (règlement A02)

Article 1.1 : Demande de la Ligue BFC

Jordi Lopez indique que la ligue de Bourgogne Franche-Comté soumet la proposition de revenir au calcul par ZID, et non par Ligue, pour les quotas d'équipes pouvant monter de la N4 vers la N3. Elle propose qu'on tienne au calcul par ZID dès septembre prochain, annulant ainsi les calculs et annonces déjà faits aux Ligues en septembre 2023. La CT considère que revenir sur les annonces de 2023 faites en suivant le règlement publié est impossible.

Pour le choix entre un fonctionnement par ZID ou par Ligue, la CT estime que c'est un choix plutôt politique. Considérant qu'un groupe de Nationale 4 peut être composé de plusieurs ZID, considérant que la tendance dans les régions est de demander à leurs Ligues de fonctionner en tant que région, et considérant que diviser les calculs en plusieurs ZID plutôt que Ligues favorisent les Ligues avec moins de licences A au détriment des celles qui en ont plus, la CT ne voit pas des arguments suffisants pour effectuer cette modification de la règle créée en 2019.

Didier Pascal considère, s'agissant de compétitions adultes déjà installées, que la région est le bon niveau.

Pierre Leblic ajoute que les statuts disposent que la Fédération peut constituer des organismes régionaux, lesquels ne peuvent être autres que ceux définis par les services déconcentrés du ministère des Sports. Si la liberté doit être laissée aux Ligues de s'organiser comme elles veulent, il convient également de garder à l'esprit que les ZID n'existent pas pour le ministère.

VOTE N°3

Approuvez-vous la modification demandée par la Ligue BFC de l'article 1.1 du règlement A02 (championnat de France des clubs) afin de revenir au calcul par ZID pour les accessions en N3 ?

Pour :	3	<i>Marc Gatine, Bachar Kouatly, Patrick Lauféron</i>
Contre :	20	
Abstention :	0	

Article 1.3

Jordi LOPEZ indique que la seconde proposition de la commission technique concerne l'obligation d'avoir une équipe en interclubs jeunes et féminins pour les clubs du Top 16 et la Nationale 1. La CT propose de garder cette obligation pour le TOP 16, mais d'offrir la possibilité, pour les clubs de Nationale 1, de pouvoir satisfaire uniquement à l'une des 2 exigences. La CT considère que l'obligation actuelle de participer aux deux compétitions est trop contraignante, notamment à cause des interclubs féminins, qui se jouent sur un seul week-end et dont la participation obligatoire de l'équipe est dépendante du moindre contretemps qui pourrait obliger un club à retirer son équipe. Par ailleurs, la CT va tenter de repenser en 2025 les interclubs féminins et faire des propositions pour une éventuelle réforme pour la saison 2025-2026.

VOTE N°4

Approuvez-vous la proposition de la CT concernant la possibilité pour les clubs de N1 de ne pouvoir satisfaire qu'à l'une des exigences sur l'obligation d'avoir une équipe en interclubs jeunes et féminins ?

Pour :	10	Isabelle Bonvalot, Didier Fretel, Joël Gautier, Pierre Leblic, Olivier Macard, Émily Minaud, Jean-Baptiste Mullon, Éloi Relange, Jean-Alain Steinfeld, Mathieu Ternault
Contre :	1	Laurie Delorme
Abstention :	12	

Article 2.4

Jordi Lopez indique que La CT propose d'ajouter les arbitres jeunes à la liste d'arbitres nécessaires parmi les licenciés du club en N3 et N4 : « — en N3 et N4, une ou un arbitre fédéral Elite, d'Open, de Club ou Jeune (en N4, une demande de dérogation est possible par les Liges.). »

Pierre Leblic souhaiterait préciser que l'arbitre jeune est désigné « pour une saison ».

Jean-Baptiste Mullon répond que cela supposerait un suivi manuel faute de système d'information adapté.

VOTE N°5

Approuvez-vous la proposition de la CT d'ajouter les arbitres jeunes à la liste d'arbitres nécessaires parmi les licenciés du club en N3 et N4 ?

Pour :	23	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Article 2.5

Jordi Lopez propose, en N4, de préciser que l'arbitre peut jouer son match de N4 et officier dans un maximum de deux matchs de N4 et/ou de division inférieure.

VOTE N°6

Approuvez-vous la proposition de la CT de mentionner la possibilité pour un arbitre de N4 de jouer son match et d'officier dans un maximum de 2 matchs de N4 et/ou de division inférieure ?

Pour :	18	
Contre :	3	Marc Gatine, Bachar Kouatly, Patrick Lauféron
Abstention :	2	Sébastien Peter, Alexis Cahen

Article 2.6 : Précision concernant l'obligation d'un arbitre non-joueur dans un club tiers

Jordi Lopez explique qu'actuellement le règlement dit qu'à défaut de pouvoir compter sur l'organisateur, c'est l'équipe qui a les blancs au premier qui doit assumer cette tâche. Or le CT considère qu'il est plus juste de partager la tâche, notamment financière s'il faut engager un arbitre. Il propose par conséquent d'ajouter le paragraphe suivant : « Exception pour le cas de l'obligation d'un arbitre non-joueur/joueuse : Si le club hôte ne peut pas offrir cette tâche alors les 2 clubs devront s'entendre pour trouver un arbitre. Si des frais doivent être engagés, ils seront partagés entre les 2 clubs. En cas d'infraction pour défaut d'arbitre non-joueur/joueuse, les 2 clubs seront sanctionnés d'une amende de 75 € chacun. »

VOTE N°7

Approuvez-vous la précision de l'article 2.6 du règlement A02 concernant l'obligation d'un arbitre non-joueur dans un club tiers ?

Pour :	11	
Contre :	1	Éric Le Rol



Abstention : 11 *Laurie Delorme, Marc Gatine, Joël Gautier, Bachar Kouatly, Patrick Lauféron, Olivier Macard, Didier Pascal, Marion Penalver, Sébastien Peter, Éloi Relange, Alexis Cahen*

Jordi Lopez indique que la CT souhaite apporter des précisions sur la procédure appliquée par la CT en cas de non-respect de la force des équipes, notamment avec le distinguo entre un renforcement d'équipe et un affaiblissement d'équipe. Cette notion de renforcement ou affaiblissement est déjà existante mais n'est actuellement pas mentionnée dans le règlement. Cette proposition apportera plus de clarté pour les clubs.

La CT souhaite introduire une sanction financière, plutôt qu'une sanction sportive qui n'est pas adaptée, pour le cas de l'affaiblissement d'une équipe. Elle propose que le montant de l'amende soit la moitié du montant prévu pour un forfait d'équipe dans la division concernée

Sophie Gertosio-Serena s'inquiète que les modifications du règlement introduisent principalement des sanctions.

Éloi Relange met en avant le fait que ces sanctions visent avant tout à protéger l'ensemble des équipes contre des dysfonctionnements.

VOTE N°8

Approuvez-vous la proposition de la CT portant sur les sanctions en cas d'infraction portant sur la force des équipes durant le championnat (amende en cas d'affaiblissement abusif, perte de match en cas de renforcement abusif) ?

Pour : 12
Contre : 5 *Bachar Kouatly, Patrick Lauféron, Marc Gatine, Sophie Gertosio-Serena, Joël Gautier*
Abstention : 6 *Jean-Baptiste Mullon, Mathieu Ternault, Marion Penalver, Émily Minaud, Jean-Alain Steinfeld, Didier Fretel*

Article 3.7 f : augmenter le noyau dur en fin de championnat

Jordi Lopez explique que lors du dernier week-end de compétition, alors que certaines rencontres n'ont plus d'enjeu sportif, le constat est fait que des équipes s'affaiblissent considérablement afin d'éviter les amendes par forfait sportif. Cette situation exerce une influence notable sur la compétition, qui peut être faussée à cause de cet affaiblissement artificiel et sans doute évitable.

Jordi Lopez indique que la CT propose d'augmenter la règle du noyau dur à 75 % de l'équipe pour les deux dernières rondes. Ainsi, pour une équipe de 8 membres, uniquement deux nouveaux membres pourront jouer, ce qui permettra une plus grande stabilité dans la composition des équipes en fin de championnat.

Sophie Gertosio-Serena considère que la proposition est trop complexe et va rendre très difficile le travail des capitaines d'équipes.

Jordi Lopez observe que les équipes ne s'affaiblissent pas volontairement lors des premières rondes, ce qui n'est pas le cas en fin de championnat.

VOTE N°9

Approuvez-vous la proposition de la CT portant sur les modalités d'augmentation du noyau dur d'une équipe en fin de championnat ?

Pour : 6 *Isabelle Bonvalot, Laurie Delorme, Pierre Leblic, Laurent Nouhaud, Éric Le Rol, Marion Penalver*
Contre : 12
Abstention : 5 *Eloi Relange, Olivier Macard, Loriane Lebreton, Matthieu Vieira, Didier Pascal*

Article 3.8 : Limiter les forfaits individuels non prévus

Jordi Lopez explique que la CT souhaite encourager les clubs à ne pas cacher l'information quand ils savent que leur équipe ne pourra pas venir au complet, mais qui ne l'annoncent pas dans l'espoir que l'équipe adverse sera dans le même cas de figure. Ainsi, la CT propose de reformuler cet article en supprimant le sursis lié aux 3 premiers forfaits (amende à partir du 4e pour la N2 et la N3), et permettre d'exonérer les forfaits individuels annoncés au plus tard l'avant-veille. Cette mesure ne s'appliquerait pas pour les deux dernières rondes afin de rester dans la même logique avancée dans l'article 3.7.f ci-dessus. La proposition de formulation est la suivante : « *En N1, N2 et N3, tout forfait individuel annoncé au plus tard l'avant-veille du jour fixé de la rencontre ou n'entraînant pas un déplacement inutile du joueur/joueuse de l'équipe adverse sera exonéré de l'amende prévue. Cette exonération ne s'applique pas pour les deux dernières rondes du championnat, où dès le premier forfait sportif individuel, l'amende prévue s'applique.* »

VOTE N° 10

Approuvez-vous la proposition de la CT portant sur les modalités d'amendes en cas de forfait individuel non prévu ?

Pour :	3	<i>Pierre Leblic, Didier Pascal, Marion Penalver</i>
Contre :	11	
Abstention :	9	<i>Didier Fretel, Émily Minaud, Jean-Alain Steinfeld, Isabelle Bonvalot, Loriane Lebre, Matthieu Vieira, Sébastien Peter, Alexis Cahen, Laurent Nouhaud</i>

Article 3.11.b

Jordi Lopez indique qu'actuellement « *Les capitaines des équipes doivent vérifier les résultats sur internet et disposent de 15 jours après la rencontre pour prévenir la direction de groupe s'ils ou elles constatent une erreur [...].* ». La CT propose de raccourcir ce délai à 3 jours afin d'être plus réactifs pour des modifications éventuelles et pour assurer un suivi plus complet vers la FIDE. Il est très compliqué de modifier parfois des résultats si la FIDE a déjà tenu compte et publié un nouvel Elo.

Bachar Kouatly propose de porter le délai à 7 jours. Éloi Relange considère que 3 jours sont suffisants.

VOTE N° 11

Approuvez-vous la proposition de la CT portant sur le délai qu'ont les capitaines d'équipes pour prévenir la direction de groupe d'une erreur constatée, qui serait ramené à 3 jours ?

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Coupe de France

Article 4.2

Jordi Lopez rappelle qu'actuellement, en cas d'égalité en finale, un match de départage est organisé en cadence 15 minutes + 5 secondes/coup avec couleurs inversées. La CT propose d'étendre ce match de départage aux demi-finales, là où actuellement en cas d'égalité, c'est la victoire au 1^{er} échiquier (puis au 2^e...) qui compte. Du côté de l'organisation, il faudra commencer les demis-finales à 15 h et non 16 h.

VOTE N° 12

Approuvez-vous la proposition de la CT portant sur l'organisation d'un match de départage en demi-finales en cas d'égalité de points, comme c'est déjà le cas pour la finale ?

Pour :	19
---------------	----

Contre : 0
Abstention : 1 *Isabelle Bonvalot*

Bachar Kouatli est absent pour le vote (avec 2 pouvoirs, soit 3 voix au total).

Jordi Lopez remercie Bruno Adeline, Directeur de la Coupe de France depuis trois saisons, qui a souhaité passer la main. Il est remplacé par Denis Regaud, membre de la Commission Technique.

Coupe Jean-Claude Loubatière

Article 1.2

Jordi Lopez explique que la proposition émane du directeur de la compétition, qui signale les difficultés géographiques pour organiser cette phase 3. Avec 14 groupes au lieu de 7, les groupes seront plus homogènes. La proposition de modification est la suivante : « Lors de la phase 3, 14 groupes sont constitués ; la première équipe de chaque groupe se qualifie pour la finale ».

VOTE N° 13

Approuvez-vous la proposition du directeur de la compétition de constituer 14 groupes lors de la phase 3 à la place de 7 groupes, qualifiant pour la finale la première équipe de chaque groupe ?

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Article 3.7 b

Jordi Lopez explique que la proposition vise à ne pas pénaliser les joueurs et joueuses si la phase départementale se joue tôt dans le mois. Elle dispose que « *Chaque joueur ou joueuse doit avoir un Elo estimé ou réel inférieur ou égal à 1800. L'Elo à prendre en compte est le dernier Elo publié. Uniquement pour la phase départementale, l'Elo à prendre en compte est le dernier Elo publié ou celui du mois précédent.* »

VOTE N° 14

Approuvez-vous la proposition de la CT de permettre la prise en compte du dernier Elo publié ou de celui du mois précédent pour permettre la participation à la phase départementale uniquement ?

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Coupe de la Parité

Article 3.7.a

Jordi Lopez explique que la CT a rejeté une proposition venant d'un club demandant des nouveaux critères Elo (limiter aux joueurs et joueuses ayant un classement inférieur à 2 000 à la place de la limite à 8 000). L'idée était d'éviter des très gros écarts Elo entre les membres de l'équipe. Le CD de juin 2023 avait déjà rejeté une proposition pour diminuer la moyenne Elo. D'autre part, la CT considère qu'une nouvelle contrainte pourrait affecter la participation, notamment pénalisant les joueuses à plus de 2000 Elo. Dans le contexte de l'année 2024, où la participation a doublé par rapport à 2023, la CT estime qu'il vaut mieux rester sur le règlement actuel afin de pouvoir constater si l'évolution à la hausse se confirme.

Éloi Relange rejoint l'analyse de la commission technique et considère qu'il n'y a pas lieu de voter cette proposition.

Article 3.7.a

De manière similaire à ce qui vient d'être voté pour la Coupe Loubatière, Jordi Lopez propose que le Elo pris en compte pour la limite de 8 000 points Elo puisse être celui du mois précédent. Il est en conséquence proposé de modifier le règlement comme suit : « *L'Elo à prendre en compte est le dernier Elo publié. L'Elo du mois précédent ne dépassant pas les 8 000 pour l'ensemble de l'équipe sera autorisé* ».

VOTE N° 15

Approuvez-vous la proposition de la CT de permettre la prise en compte du dernier Elo publié ou celui du mois précédent pour permettre la participation à la phase départementale uniquement ?

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

S'il se félicite du succès de la compétition, Sébastien Peter signale des complications pour la phase inter-ZID de la Coupe de la Parité où les groupes ont été mélangés pour homogénéiser les forces, mais sans tenir compte des contraintes géographiques.

Championnat de France des Clubs Féminin

Article 3.8

Jordi Lopez propose l'ajout suivant « *En Nationale 2 Féminine, après la phase départementale, une équipe n'ayant pas l'intention de se déplacer, ou dans l'impossibilité d'aligner au moins 3 membres, doit avertir la personne responsable de la rencontre et la direction de la Coupe au plus tard 15 jours avant le jour fixé pour le match. Tout club ne se conformant pas à ces prescriptions sera sanctionné d'une amende de 50 euros.* »

La N2F se jouant en 2 phases, cet ajout permettra de procéder à des repêchages si le forfait est annoncé suffisamment tôt.

VOTE N° 16

Approuvez-vous la proposition de la CT précisant les modalités de forfaits d'équipes, afin de favoriser la possibilité d'effectuer des repêchages ?

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Top 12 féminin

Jordi Lopez indique que la proposition, pour la prochaine saison, consiste à tendre vers un championnat unique au système suisse de 5 à 6 rondes sur une seule phase en lieu et place de ce système mixte de coupe qui introduit de la disparité entre les clubs.

Joël Gautier ajoute que le système suisse lui paraît garantir une meilleure équité sportive entre les équipes.

Jean-Baptiste Mullon considère pour sa part que si le système actuel n'est pas parfait, il reste néanmoins le meilleur. Il observe que le seul système permettant une équité totale est le système toutes rondes. À son sens, le nombre d'équipes est trop faible pour faire un système suisse.

Marion Penalver considère qu'il serait dommage de pénaliser les clubs amateurs en instaurant un système plus long et plus coûteux.

Éloi Relange propose de décaler la prise de décision dans la mesure où opter pour le système suisse paraît prématuré.

Didier Fretel souhaite également présenter la proposition de Laurie Delorme qui porte sur les modalités de classement des équipes pour constituer les poules. Il s'agit de se fonder sur les classements de la saison précédente.

Jordi Lopez indique que la commission a été consultée et valide totalement cette proposition, laquelle se fonde sur le modèle du Top 16 et du Top jeunes

VOTE N° 17

Approuvez-vous la proposition de Laurie Delorme validée par la commission technique modifiant les modalités de numérotation des équipes afin de constituer les deux poules Top 12 féminin en utilisant le classement de la saison précédente sur le modèle de ce qui est fait en Top 16 et en Top Jeunes ?

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Jordi Lopez propose également de porter à l'ordre du jour la possibilité d'organiser des matchs de départage pour les demi-finales et finales du Top 12 féminin.

Éloi Relange suggère également de commencer à 15 heures plutôt qu'à 16 heures pour l'organisateur de la demi-finale.

VOTE N° 18

Approuvez-vous la possibilité d'organiser des matchs de départage pour les demi-finales et finales du Top 12 féminin ?

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Championnat de France Jeunes

Article 2.4

Jordi Lopez indique que la CT propose de permettre aux Ligues avec plusieurs ZID de compléter les places qualificatives laissées vacantes dans une catégorie d'une ZID, en proposant ces places aux autres ZID. Pour les Ligues à 3 ZID, les places seraient proposées alternativement en commençant par la mieux classée dans les quotas de chacune des catégories concernées.

VOTE N° 19

Approuvez-vous la proposition de la CT de permettre aux ligues avec plusieurs ZID de compléter les places qualificatives laissées vacantes dans une catégorie d'une ZID, en les proposant aux autres ZID ?

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Article 2.6

Jordi Lopez indique que la proposition vise à arrondir les plafonds des qualifiés d'office à l'Elo en tenant compte du bonus FIDE :

- 2100 pour les U16, 1900 pour les U16F ;
- 2000 pour les U14, 1850 pour les U14F ;
- 1900 pour les U12, 1700 pour les U12F ;
- 1750 pour les U10, 1600 pour les U10F.

VOTE N° 20

Approuvez-vous la proposition de la CT portant sur la mise à jour des plafonds des qualifiés d'office à l'Elo en tenant compte du bonus Fide de cette saison ?

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Championnat de France scolaire

Article 1.2.1

Jordi Lopez indique que la proposition vise à ajouter les établissements AEFE à la liste des établissements.

Éloi Relange observe que les établissements AEFE sont des établissements privés avec des frais de scolarité très élevés et qui proposent très souvent des clubs d'échecs. Il ne faudrait pas que ces établissements trustent systématiquement le classement.

Bachar Kouatly a le sentiment que la réalité est plus nuancée. Il lui paraît en outre opportun de souligner l'excellence des établissements AEFE, ce qui pourrait challenger les établissements métropolitains.

Éloi Relange alerte sur la nécessité de mieux cadrer le sujet, soulignant que les établissements AEFE sont présents sur quatorze zones géographiques.

Jean-Baptiste Mullon partage l'avis que ne pas prévoir de limites entraînerait une iniquité sportive, laquelle paraît dommageable dans un cadre scolaire. Il considère qu'une phase de qualification est indispensable.

Didier Fretel propose de prévoir une phase de qualification par continent.

Sophie Gertosio-Serena se félicite de cet ajout, soulignant que des écoles de très bon niveau ne peuvent que tirer vers le haut les autres établissements.

Jordi Lopez souligne la nécessité de solliciter la commission scolaire par vote électronique.

VOTE N° 21

Approuvez-vous la proposition de la CT d'ajouter les établissements relevant de l'AEFE à la liste des établissements pouvant participer ?

Pour :	21	
Contre :	2	Joël Gautier, Isabelle Bonvalot
Abstention :	0	

Règles générales

Jordi Lopez souligne en préambule la nécessité de remplacer Commission d'homologation par Commission technique, la seconde prenant le relais de la première.

Article 3.1.3

Jordi Lopez propose d'ajouter la phrase suivante : « *Il ne peut y avoir une double sanction administrative à l'encontre d'une joueuse ou d'un joueur. Seule la sanction administrative la plus sévère sera retenue.* »

VOTE N°22

Approuvez-vous la proposition de la CT d'ajouter la mention empêchant une double sanction administrative à l'encontre d'une joueuse ou d'un joueur, conservant la seule sanction la plus sévère ?

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Bachar Kouatly est absent pour le vote avec 3 voix.

Article 4

Jordi Lopez propose de réduire le délai d'homologation en écrivant « Après vérification et contrôle des matchs par la direction de la compétition et les équipes concernées, le résultat d'une rencontre ne sera pas homologué avant le troisième jour calendaire qui suit cette rencontre. »

Éloi Relange propose de porter ce délai à 4 jours.

VOTE N°23

Approuvez-vous la proposition de la CT de raccourcir le délai d'homologations d'une rencontre à 4 jours ?

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Article 5

Jordi Lopez indique qu'afin de simplifier les estimations Elo et les adapter au plancher de 1400 instauré par la FIDE, la CT propose 2 seuls Elos estimés :

- 1299 pour toutes les catégories jeunes ;
- 1399 pour les seniors, seniors plus et vétérans.

Les clubs pourront demander une autre estimation en fournissant des pièces justificatives. La fourchette de 200 points automatiques disparaît. La CT souhaite garder les classements nationaux car la DNA exige d'être détenteur d'un Elo pour devenir arbitre.

VOTE N°24

Approuvez-vous la proposition de la CT de créer deux seuls Elos estimés (1299 pour toutes les catégories jeunes et 1399 pour les autres).

Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

Joël Gautier et Pierre Leblic sont absents pour le vote.

Article 8

Jordi Lopez indique que cet article concerne le rôle de capitaine et dispose que « Chaque équipe doit avoir un ou une capitaine possédant une licence fédérale en cours qui peut jouer ou pas la rencontre ». Il est proposé de préciser qu'« Il ou elle ne peut pas officier en même temps en tant qu'arbitre. Si ce dernier cas se produit, le club est sanctionné de l'amende pour défaut d'arbitre prévue dans le règlement spécifique de la compétition ». La CT a par ailleurs réfléchi à compléter cet article en rappelant que « les capitaines sont soumis aux mêmes règles que les joueurs dans la lutte anti-triche et qu'il faudra rappeler ici les sanctions auxquelles ils s'exposent ».

(en suivant par exemple l'article 12.9 des Règles du Jeu, qui énumère les sanctions possibles qu'un arbitre peut appliquer, mais en adaptant le cas échéant ces sanctions aux capitaines) ».

VOTE N° 25

Règlement R01 : Règles générales – Article 8

Approuvez-vous la proposition de la CT de ne pas permettre aux capitaines d'équipes d'officier en même temps en temps qu'arbitre ? Approuvez-vous la proposition de la CT de permettre aux arbitres de sanctionner les capitaines d'équipes qui ne respectent pas les règles citées dans cet article ?

Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

Joël Gautier et Pierre Leblic sont absents pour le vote.

Article 11.3.5

Jordi Lopez indique que l'article prévoit que « *L'organe déconcentré statue dès réception de la demande et doit informer la Commission Technique Fédérale de toute entente accordée. Cette dernière peut invalider une entente non conforme aux critères exigés* ». La CT considère que ce renvoi vers la CT n'est plus nécessaire pour ces ententes gérées par les organes fédéraux déconcentrés. En cas d'entente non réglementaire, on pourra toujours consulter la CT pour avis, puis la CAS pour réclamation.

VOTE N° 26

Approuvez-vous la proposition de la CT de laisser l'examen des demandes d'ententes de clubs aux organes déconcentrés sans qu'elle en soit informée et sans qu'elle puisse en invalider ?

Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

Joël Gautier et Pierre Leblic sont absents pour le vote.

La séance est levée à 18 h 50.



Seconde journée, dimanche 23 juin 2024

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
BONVALOT Isabelle	×	
CAHEN Alexis		<i>Sébastien Peter</i>
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)		<i>Éloi Relange</i>
FRETEL Didier (<i>secrétaire général</i>)	×	
GATINE Marc	×	
GERTOSIO-SERENA Sophie	x	
GAUTIER Joël		<i>Absent non représenté</i>
HOUARI Larbi		<i>Absent non représenté</i>
KOUATLY Bachar	×	
LAUFERON Patrick		<i>Bachar Kouatly</i>
LEBLIC Pierre	×	
LEBRET Loriane (<i>membre du bureau</i>)	×	
LE ROL Éric (<i>trésorier</i>)	×	
MACARD Olivier		<i>Éloi Relange</i>
MINAUD Émily		<i>Didier Fretel</i>
MULLON Jean-Baptiste	×	
NOUHAUD Laurent	×	
PASCAL Didier (<i>trésorier adjoint</i>)	×	
PENALVER Marion	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
STEINFELD Jean-Alain		<i>Didier Fretel</i>
TERNAULT Mathieu		<i>Jean-Baptiste Mullon</i>
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)		<i>Loriane Lebre</i>

Hugo Tournemille, salarié du siège fédéral, assiste à la fin de la séance.

La séance reprend à 9 h 5.

COMPÉTITIONS (SUITE)

3. Point sur les grands événements à venir

Jean-Baptiste Mullon indique que la recherche de ville pour le championnat de France Jeunes et le Championnat de France 2025 est bien avancée. La convention devrait être signée prochainement, ce qui permettra de communiquer.

Bachar Kouatly rappelle que l'annonce devait intervenir avant la fin du mois de juin.

Jean-Baptiste Mullon redit que la convention devrait être signée assez rapidement. La compétition ne se tiendra pas à Agen comme l'année précédente. Toutefois les familles ne devraient pas avoir de difficultés à réserver des hébergements, la ville disposant d'une bonne capacité d'accueil.

Bachar Kouatly demande quel est le montant de la convention signée.

Jean-Baptiste Mullon répond que l'ordre de grandeur est le même que les années précédentes, c'est-à-dire entre 50 et 100 000 euros par compétition. Par ailleurs, le nombre d'inscriptions pour l'Alpe d'Huez est légèrement supérieur à 2023, sachant que la limite du nombre de joueurs sera comme l'année précédente d'environ 1 000 joueurs. Pour les nationaux, le plateau mixte compte moins de têtes d'affiche que les autres années alors que le plateau féminin est exceptionnel. La hausse des prix pour le national féminin a contribué à une plus grande participation des meilleures joueuses.

4. Projet de championnat de France de parties rapides par équipes de clubs

Jean-Baptiste Mullon indique que la Fédération a le projet de créer une nouvelle compétition, à savoir un championnat de France de parties rapides par équipes de clubs. La formule n'est pas arrêtée à ce stade. Ce format de compétition devrait être très apprécié par les clubs et renouveler l'offre qui leur est faite en parallèle des interclubs.

Bachar Kouatly demande quelles modalités de financement sont envisagées.

Jean-Baptiste Mullon répond que l'événement sera financé via les inscriptions demandées aux équipes. La Fédération est convaincue qu'il devrait rencontrer un grand succès et que des collectivités seront intéressées pour l'accueillir avec, probablement, une mise à disposition gracieuse des salles.

Pierre Leblic partage l'avis que ce projet sera apprécié, mais s'inquiète que le calendrier soit très chargé.

Jean-Baptiste Mullon confirme que le tournoi est très chargé, mais observe qu'à Issy-les-Moulineaux l'open organisé traditionnellement à l'Ascension fait le plein deux jours après les inscriptions.

VOTE N° 27

Approuvez-vous la création d'un futur championnat de France de parties rapides par équipes de clubs ?

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

5. Demande de dérogation du festival de Saint-Antonin-Noble-Val

Didier Fretel rappelle en préambule la nécessité d'obtenir l'avis du comité directeur pour organiser des compétitions pendant le Championnat de France. 3 demandes doivent être examinées.

La première concerne le festival de Saint-Antonin Noble Val, dans le Tarn et Garonne, et porte sur un open du 19 au 23 août complétée d'un rapide le 24 août. La demande aurait dû être examinée en mars et une dérogation provisoire a été organisée dans l'attente.

VOTE N° 28

Approuvez-vous la dérogation pour l'organisation d'un open et d'un rapide à Saint-Antonin Noble Val du 19 au 24 août 2024 ?

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

6. Demande de dérogation de l'open rapide de Sète

Didier Fretel indique que la seconde demande concerne un tournoi rapide le 24 août à Sète, concomitamment aux Joutes de la Saint-Louis.

VOTE N° 29

Approuvez-vous la dérogation pour l'organisation d'un rapide à Sète le 24 août 2024 ?

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

7. Demande de dérogation de l'open de Domloup

Didier Fretel indique que la dernière demande concerne l'open de Domloup à proximité de Rennes les 24 et 25 août. La même demande avait été formulée tardivement l'année dernière et n'avait pas pu être examinée. Le tournoi devrait attirer une centaine de joueurs.

Jean-Baptiste Mullon observe que traditionnellement très peu de Bretons se déplacent à l'Alpe d'Huez pour le Championnat de France.

VOTE N° 30

Approuvez-vous la dérogation pour l'organisation d'un open à Domloup du 24 au 25 août 2025 ?

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

HAUT NIVEAU

1. Point sur les stages (jeunes, joueuses, CREPS)

Jean-Baptiste Mullon indique que 3 stages sont programmés sur la période estivale :

- un stage à Aix-en-Provence pour l'équipe de France féminine du 1^{er} au 5 juillet ;
- un stage pour l'équipe de France Jeunes du 6 au 9 juillet à la base de loisirs du Val-de-Seine et qui concerne les jeunes sélectionnés dans le cadre du plan de performance année 2 ;
- un stage au CREPS de Vichy du 1^{er} au 6 septembre qui concerne l'équipe mixte et l'équipe féminine des Olympiades.

Sophie Gertosio-Serena demande quel budget est prévu pour les différents stages. Jean-Baptiste Mullon répond que le budget est de 9 000 euros pour le stage de l'équipe de France féminine, de 13 000 euros pour

l'équipe de France Jeunes à Val-de-Seine et de 10 000 euros pour le CREPS, sachant que pour ce dernier stage le devis finalisé n'a pas été transmis à ce stade.

2. Point sur les prochaines olympiades

Jean-Baptiste Mullon annonce la composition de l'équipe mixte et de l'équipe féminine précisant que l'information doit être tenue confidentielle à ce stade. Les olympiades auront lieu à Budapest, du 10 au 22 septembre, en même temps que le congrès de la Fédération internationale des échecs.

3. Point sur le plan de performance

Jean-Baptiste Mullon indique que la sélection pour l'année 2 du plan de performance est intervenue après les championnats de France d'Agen. Les cours ont recommencé. Les enfants sont contents de travailler ensemble. Un esprit de groupe s'est instauré. L'alternance d'entraîneurs permet de varier les connaissances. Le lien avec la fédération et le fait que les enfants se connaissent renforcent la motivation et l'entrain lors des compétitions. Un conseil des ligues se réunit le 24 juin pour poser les bases de la régionalisation du plan de performance. Cela devrait permettre de motiver une élite régionale selon les mêmes modalités. Il s'agit également de pouvoir proposer une solution aux enfants qui ne peuvent plus faire partie du plan de performance année 1. Enfin, il est attendu des ligues qu'elles soient forces de proposition pour organiser des stages régionaux dans le cadre le sélectionneur régional pourra détecter de jeunes espoirs.

DIRECTIONS / COMMISSIONS

1. Arbitrage : réforme du barème d'indemnisation des arbitres

Loriane Leuret indique en préambule que le barème d'indemnisation des arbitres est inchangé depuis dix ans. Il est en outre apparu que beaucoup d'arbitres n'utilisent pas la formule et se mettent d'accord avec les organisateurs en amont sur le montant de leur indemnité. Trois principes généraux ont guidé la réforme :

- laisser davantage de latitude aux Organismes et aux Arbitres pour adapter le montant de l'indemnité aux réalités locales et aux conditions du tournoi ;
- permettre aux Organismes comme aux Arbitres de connaître le montant de l'indemnité avant la compétition pour la budgétiser plus facilement ;
- mettre fin à une formule de calcul compliquée qui ne correspond plus aux réalités actuelles.

Les plages d'indemnités du tableau ci-dessous sont des indemnités journalières, soumises à négociation entre l'organisateur et les arbitres :

	Type	Arbitre Principal	Arbitre Adjoint
Tournois rapide et blitz		60€ à 100€	50€ à 75€
Tournois cadence classique	Journée à 1 ronde	60€ à 85€	50€ à 65€
Tournois cadence classique	Journée à plus d'une ronde	70€ à 100€	50€ à 80€

Dans le cadre des négociations, les éléments suivants pourront être pris en compte : nombre de joueurs/joueuses, nombre de rondes, montant des prix, nombre de joueurs/joueuses titré·e·s, tournoi simple ou festival, spécificités de l'événement.

En l'absence de négociation en amont entre l'organisateur et l'arbitre, le plancher s'appliquera. Dans le cadre de la mise à disposition du matériel informatique, l'arbitre principal pourra ajouter jusqu'à un supplément de 20 euros (contre 40 euros précédemment) à son indemnité totale sur le tournoi.

Concernant les compétitions financées par le FFE et notamment le Championnat de France et le championnat de France jeunes, il est proposé une augmentation de l'indemnisation des arbitres dans les proportions suivantes :

- arbitre en chef : 85 euros/jour ;
- arbitres principaux : 75 euros/jour ;
- arbitres adjoints : 50 euros/jour.

Didier Pascal insiste sur le fait qu'il s'agit d'indemnités et non de prestations de services.

Éloi Relange considère que la proposition est raisonnable dans un contexte d'inflation.

Éric Le Rol observe que l'augmentation des tarifs va être portée par les clubs et considère qu'elle devrait résulter d'une décision d'AG. Il rappelle qu'un arbitre bénévole ne peut pas cumuler plus de 5 interventions par mois. Il demande si une estimation financière de l'impact de cette revalorisation a été faite. Jean-Baptiste Mullon le confirme. Ainsi, pour le Championnat de France à l'Alpe d'Huez, le coût passerait de 7 150 à 9 315 €.

Bachar Kouatly demande confirmation que l'augmentation est d'environ 30 %. Jean-Baptiste Mullon le confirme, s'agissant du championnat toutes catégories. La proportion est plus faible s'agissant du championnat de France Jeunes.

Éric Le Rol observe que la FFE est la seule fédération à proposer une indemnité à négocier.

Sophie Gertosio-Serena se félicite de la revalorisation des indemnités, notamment pour les arbitres adjoints. En revanche, elle considère que pour les opens, la décision devrait relever des clubs et des organisateurs. Loriane Lebret répond qu'il est proposé une fourchette.

Éric Le Rol considère que s'agissant d'un arbitre national, la Fédération doit indiquer le montant d'indemnité. En effet, en cas de dépassement du plafond, les cotisations sont acquittées par la Fédération. Sophie Gertosio-Serena demande combien d'arbitres dépassent les plafonds. Éric Le Rol considère qu'ils sont nombreux.

Éloi Relange affirme qu'il appartient à la Fédération de cadrer les tarifs de l'arbitrage dans son sport. Il entend la proposition de voter la décision en AG mais considère qu'il serait plus efficace de le faire en comité directeur. Il observe que la réforme coûtera environ 4 000 à 4 500 euros sur l'ensemble des événements fédéraux en 2025.

Éric Le Rol considère que la décision ne relève pas du domaine de compétence du Comité directeur. Il précise qu'il n'est pas opposé à l'augmentation des indemnités, mais s'inquiète des conséquences des dépassements de plafond.

Éloi Relange propose de procéder au vote.

VOTE N°31

Approuvez-vous la réforme proposée du barème d'indemnisation des arbitres ?

Pour :	21	
Contre :	1	<i>Éric Le Rol</i>
Abstention :	0	

2. Arbitrage : propositions de modifications du règlement intérieur de la direction nationale de l'arbitrage

Loriane Lebreton propose de présenter les modifications du règlement intérieur de la direction nationale de l'arbitrage à faire voter.

Point n°1 : Dans les critères administratifs pour être arbitre (article 7.1) il a été ajouté la condition suivante pour se mettre en conformité avec la demande de la Fédération : « Pour les personnes de 16 ans et plus : avoir participé à un stage de sensibilisation contre les violences sexistes ou sexuelles agréé par la FFE »

Point n°2 : Il est exigé depuis longtemps qu'un arbitre possède un classement ELO pour s'assurer qu'au moins une fois dans sa vie il ait fait l'expérience de la compétition et se soit mis dans la position de joueur. Cependant la dernière réforme de la FIDE a provoqué de nombreuses fluctuations sur le ELO et un certain nombre de joueurs ont perdu leur classement. Il est proposé une règle de souplesse visant à considérer qu'avoir eu un classement suffit. Dans l'article 7,1, la nouvelle formulation de condition pour être arbitre est la suivante : « Avoir possédé, à un moment donné, un classement Elo (lent ou rapide, national ou F.I.D.E.) ».

Point n°3 : À ce jour la seule condition pour devenir inactif était l'absence de formation continue. Cependant, la FFE a ajouté ces dernières années les conditions du contrôle d'honorabilité et l'obligation de sensibilisation aux VSS en indiquant que l'absence de ces obligations amènerait la désactivation du titre d'arbitre.

Il était donc nécessaire d'ajouter cette précision dans l'article 6.2 Arbitres inactifs : « Un arbitre peut devenir également inactif s'il ne se soumet pas aux critères administratifs (7.1.) du règlement intérieur de la DNA L'arbitre redevient actif dès que les conditions manquantes seront réalisées »

Point n°4 : Les cas sont rares, mais il a été constaté régulièrement que des personnes n'ayant pas arbitré depuis un grand nombre d'années, réactivaient leur titre avec une simple formation – comme l'autorisent les règles actuelles.

Les règles du jeu d'échecs évoluant constamment il est apparu nécessaire d'obliger ces personnes à repasser au minimum l'examen des règles du jeu pour éviter les trop grands risques d'erreur sur le terrain. Pour rappel les obligations actuelles sont :

- une formation continue renouvelle le titre pour 4 ans ;
- au bout de 6 ans sans formation, il est obligatoire de refaire une formation initiale complète.

Il est proposé d'ajouter la condition supplémentaire suivante : « Un arbitre inactif n'ayant fait aucune formation durant une période de dix ans sera en plus dans l'obligation de valider à nouveau l'UVR ».

VOTE N°32

Approuvez-vous les modifications proposées du règlement intérieur de la direction nationale de l'arbitrage ?

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

3. Composition de la commission numérique

Éloi Relange explique que le besoin s'est fait sentir avec la multiplication des projets digitaux et notamment la refonte du système d'information de la Fédération de s'appuyer sur la communauté des joueurs d'échecs qui sont développeurs et qui se passionnent pour le développement des outils fédéraux. Ainsi, l'équipe Bretagne a développé des expansions au logiciel d'appariement Papi. Un appel à candidatures a permis de recevoir une trentaine de candidatures de profils robustes en gestion de projets informatiques. 15 candidats ont été

retenus et Yann Le Blevec a été désigné président. Un sous-groupe de travail s'est d'ores et déjà constitué pour avancer sur le bloc important que constitue le système d'information et être prêts pour la rentrée 2025. Les projets Open Data et Matoupion se structurent également. Des appels à candidatures seront passés pour les différents projets, sachant que Yann Le Blevec supervisera la stratégie générale. Cette commission d'excellente qualité constituera sans aucun doute une réelle force de proposition.

VOTE N°33

Approuvez-vous la création de la commission numérique ainsi composée : Adrien Avenia, Alain Kock, Éloi Relange, Fabrice Tur, Françoise Ringot, Jérôme Appendino, Nicolas Seynaeve, Patrick Vigna, Pascal Aubry, Sammy Plat, Saphane Khan, Serge Guillemart, Stéphane Laborde, Timothy Armes, Yann Le Blevec (président) ?

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

DÉVELOPPEMENT / FORMATION

1. Campagne ANS 2024

Didier Pascal remercie en préambule l'ensemble des bénévoles ayant participé à la campagne et notamment Laurent Nouhaud qui l'a secondé dans le pilotage. L'enveloppe ANS-PSF (projet sportif fédéraux) à distribuer aux clubs s'élevait à 429 100 euros avec l'obligation de réserver une part de 32 900 euros aux clubs ultramarins avec un fléchage prépositionné sur les différents territoires. Une autre contrainte imposée par l'ANS est de développer l'axe « développement de la pratique féminine » d'une année sur l'autre. 66 dossiers actions ont été présentés sur cet axe pour une demande de 230 000 euros. La seconde contrainte concerne le parasport et l'obligation de consacrer 8 % de l'enveloppe à des actions s'inscrivant dans cet axe.

Le fonctionnement de l'ANS-PSF est le suivant :

- les clubs déposent leurs dossiers actions sur des axes prédéfinis par la note de cadrage de la Fédération ;
- l'enveloppe est répartie en tenant compte des contraintes susmentionnées ;
- une fois les dossiers répartis selon les axes, ils sont classés selon la note d'évaluation rendue par le comité technique ANS ;
- des simulations de répartition d'enveloppe sont effectuées.

En 2024, 251 actions ont été présentées et classées. Au final, 33 actions n'ont pas été retenues. Très peu de réajustements de notes ont été opérés, avec une majorité de notes au-dessus de la moyenne à l'exception de l'axe Sport-Santé. L'ANS a validé l'ensemble des propositions et a salué le fait que 71,6 % de l'enveloppe soit redirigée vers des actions de clubs. 33 500 € ont été distribués aux territoires ultramarins. La part réservée au développement de la pratique féminine a également augmenté. L'axe inclusion, échecs, handicap représente 5 % des crédits ce qui satisfait l'ANS. Beaucoup de projets d'actions de l'axe Échecs-Santé ont été refusés faute de correspondre aux attentes de l'ANS qui exigeait une convention avec une structure médicale. Les dossiers non retenus reçoivent systématiquement un document précisant et explicitant les critères de notation.

Éloi Relange souligne que ces explications personnalisées sont indispensables pour les clubs.

Didier Pascal remercie à ce titre les bénévoles pour leur travail et leur implication. La liste des actions retenues et des montants attribués sera publiée le 24 juin sur le site de la Fédération. Les clubs vont également recevoir une notification d'attribution par l'ANS.

2. Formation INF-FFE : Rapport sur l'observatoire des métiers et des compétences

Didier Pascal rappelle en préambule que l'observatoire était nécessaire dans le cadre du projet de création d'un Certificat de Qualification Professionnelle Animateur d'Échecs. Il indique que le rapport complet de Cérés a été joint au dossier et propose de présenter quelques éléments de synthèses qui ont été partagés à l'organisme de certification (OC) de la branche Sports.

L'observatoire a questionné d'une part les encadrants et intervenants et les employeurs d'autres parts. 89 % des répondants sont des hommes avec une moyenne d'âge de 51 ans et un niveau de formation élevé. 51 % ont un niveau bac +5 et 95 % des intervenants ont un diplôme fédéral. 38 % des intervenants exercent une activité rémunérée dans les échecs et 28 % n'ont pas d'autre activité. 53 % sont des travailleurs indépendants, 30 % des salariés et 13 % des indemnisés. 70 % des intervenants travaillent dans plusieurs structures. Pour 77 % des intervenants, le club est la première source de rémunération. Le taux d'activité est en moyenne de 9 mois par an et de 15,5 heures par semaine. 15 % sont à temps plein et 34 % travaillent plus de 20 heures par semaine. 18 % sont en CDI avec une moyenne de salaire net de 940 euros (1 764 euros pour les temps pleins).

Concernant les perspectives évoquées par les intervenants, 64 % souhaitent augmenter leur activité dans le domaine des échecs. 57 % souhaitent acquérir de nouvelles compétences : 19 % dans le domaine de la compétition et 16 % dans le domaine de l'arbitrage. 45 % sont intéressés par un diplôme professionnel des Échecs.

Côté employeurs, 68 % des clubs relèvent de la convention collective du sport. 88 % déclarent un agrément sport auprès des collectivités territoriales. 1 800 salariés intervenants sont déclarés, représentant 750 ETP, ainsi que 9 800 bénévoles par les 678 clubs qui se sont identifiés sur la plateforme HelloAsso. Seulement 19 % des clubs affichent un budget de plus de 20 000 euros. Le chiffre d'affaires moyen s'élève à 17 000 euros. La masse salariale représente 22,5 % du budget global.

S'agissant des perspectives évoquées par les employeurs, 28 % des clubs envisagent d'embaucher. 36 % d'entre eux affichent d'ores et déjà un volume de plus de 20 heures d'activité. 64 % ont besoin de nouvelles compétences. 35 % ont besoin de compétences concernant l'encadrement des compétitions. 53 % seraient intéressés par un encadrant disposant d'un diplôme professionnel des échecs.

L'enquête a été présentée à l'OC Sports avec un retour positif de leur part. La prochaine étape est l'envoi de la note d'opportunité pour inscrire le CQP au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et démarrer les cohortes de formation à la rentrée. Éloi Relange précise qu'il restera ensuite une période d'observation d'un ou deux ans sauf à ce que le CQP soit reconnu comme faisant partie des métiers émergents ou en forte évolution.

Didier Pascal observe que cela permettrait de réduire la période d'observation à quelques semaines et d'avoir une plus grande liberté dans la validation des acquis des intervenants justifiant d'un diplôme fédéral. Il ajoute qu'il conviendra également de réfléchir à un CQP ou un TFP Entraîneur d'Échecs.

3. Projet sportif fédéral : point d'étape

Didier Pascal rappelle que le projet sportif fédéral est un document de stratégie pour la Fédération, basé sur une olympiade. Il s'achève en 2024. Pour la période 2025-2028, le choix a été fait de solliciter le cabinet de conseil Olbia. Ce dernier a réalisé une vingtaine d'entretiens individuels pour en tirer un bilan. Des groupes de travail ont été constitués sur des thématiques telles que la féminisation, la jeunesse et la gouvernance en vue de la préparation du prochain document stratégique. Des propositions seront faites en septembre qui seront soumises au Comité Directeur lors de la réunion d'octobre pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025.

La séance est suspendue à 11h10 à 11h25.

4. Formation des dirigeantes, 3e session

Didier Pascal indique que la 3^e session a été lancée la semaine précédente avec 12 participantes qui ont fait un retour positif et ont exprimé le besoin d'être suivies après la formation, dans l'exercice de la fonction de dirigeante.

5. Point sur les projets du pôle développement : 1000 échiquiers, Class' échecs et plan national de formation, Infinite autisme

Éloi Relange redit que le nombre de licences a augmenté de 12 % par rapport à l'année précédente, soit une cible de 75 000 adhérents dépassée ce jour.

Hugo Tournemille fait le point sur les projets du pôle développement en cours. Le programme Infinite autisme vise à initier des personnes ayant des troubles du spectre autistique accueillis en IME ou dans un établissement de santé au jeu d'échecs. À date, 14 établissements sont membres du programme, soit 4 établissements de plus qu'en mars dernier. 30 animations ont été menées et 50 bénéficiaires de l'action sont recensés.

Le lancement du SI FFE doit permettre de réduire et stocker les éléments quantitatifs et qualitatifs tels que les fiches de suivi, les conventions, les données de contact afin de tracker plus efficacement les projets.

Le programme 1 000 Échiquiers vise à redonner de la vitalité aux cafés et bistrotts de zones rurales en leur fournissant un accès au jeu d'échecs par l'envoi de kit et la participation d'un animateur. 12 cafés sont membres du programme, soit 1 de plus qu'en mars. 51 animations ont été menées qui ont touché 80 Personnes. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt sera lancé au mois de juillet auprès du réseau 1 000 cafés.

Enfin, en ce qui concerne le projet Class'Échecs, un défi va opposer Marc Lliari à toutes les écoles de France le 27 juin, sur le modèle du défi 2023. A date, 250 écoles sont inscrites à l'événement. Les partenaires habituels ont réitéré leur soutien. Un multiplex permettra de toucher la presse quotidienne régionale.

Concernant le plan national de formation, Éloi Relange ajoute que la FFE fait partie des trois fédérations retenues par le DGSCO pour présenter son activité aux corps intermédiaires de l'Education Nationale qui sont les futurs prescripteurs du programme dans les écoles. L'objectif d'équiper 5 000 écoles à horizon 2025 est toujours la cible.

La séance est levée à 12h10.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,
Éloi RELANGE

Le Secrétaire Général de la FFE,
Didier FRETTEL

